

CONDITIONS GENERALES DES SERVICES KLINEO – PATIENTS

Au 23.12.2022

La société KLINEO est constituée sous la forme d'une S.A.S. au capital de 15.000 €, inscrite au R.C.S. de NANTERRE sous le n° 904 525 706, dont le siège social est situé 6, rue des Bateliers, 92110 CLICHY et le numéro de TVA intracommunautaire est le FR93904525706.

La Plateforme KLINEO permet :

- à des Patients suivis en oncologie et à leurs Médecins Référents d'identifier des essais cliniques susceptibles d'apporter une option thérapeutique aux Patients.
- à des Médecins Investigateurs de présélectionner des Patients dont le profil remplit les critères d'inclusion de l'essai clinique dont ils sont en charge.

Les Conditions Générales des Services KLINEO (ci-après les « CGS ») ont pour objet définir les conditions des Services fournis par KLINEO aux Patients dans le cadre du présent contrat (ci-après « le Contrat »), ainsi que leurs droits et obligations respectifs. Elles sont accessibles sous format PDF à tout moment en pied de page de la Plateforme.

Les termes utilisés dans les présentes CGS avec des majuscules sont définis [ici](#).

Les Services sont fournis au Patient à titre gratuit.

Sommaire

<u>1. DÉFINITIONS</u>	
<u>2. COMMENT FONCTIONNE KLINEO ?</u>	3
<u>2.1. REFERENCEMENT DES ESSAIS CLINIQUES</u>	3
<u>2.2 CREATION ET ACCES A LA FICHE MEDICALE PATIENT</u>	3
<u>2.3 COMMUNICATION AVEC UN OU PLUSIEURS MEDECINS INVESTIGATEURS D'UN ESSAI CLINIQUE</u>	4
<u>3. CREATION D'UN COMPTE PATIENT</u>	5
<u>3.1. CONDITIONS D'ACCES</u>	5
<u>3.2 INFORMATIONS DU COMPTE</u>	5
<u>3.3. SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES D'ACCÈS AUX SERVICES</u>	6
<u>4. SERVICES LIES AU COMPTE PATIENT</u>	6
<u>4.1 RENSEIGNEMENT DU MEDECIN REFERENT</u>	6
<u>4.2 CREATION DE LA FICHE MEDICALE PATIENT</u>	7
<u>4.3. INDIQUER UN ESSAI CLINIQUE A SON MEDECIN REFERENT</u>	8
<u>5. MODIFICATION DE LA PLATEFORME, DES SERVICES ou des CGS</u>	8
<u>6. DUREE DES SERVICES</u>	9
<u>7. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DE KLINEO</u>	9
<u>8. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DU PATIENT</u>	10
<u>9. COMMUNICATION SUR LES SERVICES ET ACTUALITES DE KLINEO</u>	11
<u>10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE</u>	11
<u>11. SUSPENSION DU COMPTE PATIENT</u>	12
<u>12. RÉSILIATION DU CONTRAT</u>	12
<u>12.1 RESILIATION PAR LE PATIENT</u>	12
<u>12.2 RESILIATION PAR KLINEO</u>	12
<u>12.3 RESILIATION AUTOMATIQUE EN CAS D'INACTIVITE</u>	13
<u>12.4 CONSEQUENCES DE LA RESILIATION</u>	13
<u>13. DROIT DE RETRACTATION</u>	13
<u>14. NOTIFICATIONS</u>	14
<u>15. DONNES PERSONNELLES</u>	14
<u>16. PREUVE ET CONVENTION DE PREUVE</u>	14
<u>17. DISPOSITIONS DIVERSES</u>	15
<u>18. LOI APPLICABLE – LITIGES</u>	15
<u>19. MEDIATION DE LA CONSOMMATION</u>	15

1. DÉFINITIONS

Les définitions attachées aux présentes CGS sont disponibles [ici](#).

2. COMMENT FONCTIONNE KLINEO ?

2.1. REFERENCEMENT DES ESSAIS CLINIQUES

La Plateforme KLINEO (<https://www.klineo.fr/>) référence les essais cliniques en cours d'inclusion en France disponibles sur les sources publiques, notamment clinical trial.gov, CTIS, etc.

Les Médecins Référents comme les Patients ont la possibilité d'effectuer, via un formulaire, une recherche d'essai clinique sur la Plateforme correspondant au besoin thérapeutique du Patient, en renseignant des critères cliniques.

L'ordre d'affichage des résultats de la requête dépend :

- de la pertinence de l'essai en fonction des critères cliniques remplis (ex: type de cancer, type histologique, présence ou non d'un biomarqueur...),
- de la distance géographique par rapport à la localisation renseignée,
- de la mise à jour des données par le Promoteur (ex: statut d'ouverture du centre investigateur).

2.2 CREATION ET ACCES A LA FICHE MEDICALE PATIENT

La Fiche Médicale Patient peut être créée par le Patient conformément aux présentes CGS ou par son Médecin Référent via son Compte Médecin.

La Fiche Médicale du Patient est accessible exclusivement :

- au Patient via son Compte Patient,
- au Médecin Référent via son Compte Médecin Référent.
- aux éventuels Médecins Investigateurs auxquels le Médecin Référent la partagerait
- aux équipes médicale et technique de KLINEO afin d'assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des Services de KLINEO.

La Fiche Médicale Patient est modifiable exclusivement :

- par le Patient,
- par son Médecin Référent.

Les Médecins Investigateurs ne reçoivent qu'une version non modifiable de la Fiche Médicale Patient, à jour au moment de l'envoi par le Médecin Référent.

Le Patient et le Médecin Référent disposent d'un accès partagé à la Fiche Médicale Patient via leurs Comptes Patient et Médecin respectifs.

Ils peuvent tous deux accéder, modifier, compléter ou supprimer toute information ou document contenu dans la Fiche Médicale Patient.

En cas de modification et/ou de suppression d'une information ou d'un document par le Médecin Référent, l'information ou le document est automatiquement modifié ou supprimé de la Fiche Médicale Patient accessible au Patient.

De la même façon, en cas de modification ou suppression d'une information ou d'un document par le Patient, l'information ou le document est automatiquement modifié ou supprimé de la Fiche Médicale Patient accessible au Médecin Référent.

KLINEO n'est en aucun cas responsable du contenu, de l'exactitude, ni de la mise à jour des informations et/ou documents enregistrés ou partagés sur la Fiche Médicale Patient par le Patient ou par le Médecin Référent.

Le Médecin Référent s'engage à tenir à jour la Fiche Médicale Patient et le cas échéant, la mettre à jour avant tout partage avec un Médecin Investigateur afin d'assurer l'exactitude des Données Patient y figurant.

2.3 COMMUNICATION AVEC UN OU PLUSIEURS MEDECINS INVESTIGATEURS D'UN ESSAI CLINIQUE

Afin de bénéficier des Services de KLINEO, le Patient peut :

- soit créer lui-même un Compte Patient conformément aux présentes CGS,
- soit confier à son Médecin Référent le soin de créer sa Fiche Médicale Patient via son Compte Médecin.

La création d'un Compte Patient sur KLINEO permet au Patient d'accéder aux Services décrits à l'article 4 et notamment d'indiquer un essai clinique à son Médecin Référent, afin que celui-ci vérifie la pertinence, en discute avec le Patient et décide de contacter ou non un ou plusieurs Médecin(s) Investigateur(s) de l'essai clinique.

Seul le Médecin Référent peut communiquer avec un Médecin Investigateur et lui transmettre la Fiche Médicale Patient.

Dans le cas d'un essai partenaire, le Médecin Référent peut contacter directement sur la Plateforme le Médecin Investigateur en charge de l'essai clinique. Dans le cas d'un essai non partenaire, le Médecin Référent peut contacter le centre dans lequel l'essai est ouvert via les informations publiques.

Si à la suite de la réception de la Fiche Médicale Patient, le Médecin Investigateur juge que le Patient remplit les critères de présélection du Promoteur, il en informe le Médecin Référent qui lui-même transmet l'information au Patient afin qu'il puisse convenir d'un rendez-vous de consultation avec le Médecin Investigateur de l'essai clinique, lequel s'assurera que le profil du Patient correspond bien aux critères de l'essai.

La Plateforme KLINEO permet ainsi une **présélection** d'essais cliniques pour lesquels les profils patients remplissent les critères d'inclusion des essais cliniques référencés.

La Plateforme KLINEO réalise des statistiques agrégées relatives à l'utilisation de ces services, notamment sur l'activité des utilisateurs, des essais cliniques et de leurs critères d'inclusion. Ces statistiques sont anonymes et peuvent faire partie des services proposés aux partenaires de Klineo.

La présélection ne préjuge en aucun cas de la décision finale d'inclusion, ni ne se substitue aux rendez-vous, examens, explications médicales du Médecin Investigateur relativement à l'inclusion, au périmètre, risques et conséquences de l'Essai Clinique, lesquels seront effectués par les Médecins Investigateurs en dehors de la Plateforme et sous leur seule responsabilité, conformément à la réglementation applicable.

Le Patient est toujours libre d'accepter ou de refuser de participer à un essai clinique qui pourrait lui être proposé.

3. CREATION D'UN COMPTE PATIENT

3.1. CONDITIONS D'ACCES

La création d'un Compte Patient aux fins de recourir aux Services est réservée aux personnes physiques :

- de plus de dix-huit (18) ans capables de souscrire des obligations conformément au droit français.
- Suivies par un ou plusieurs Médecin(s) Référent(s).

Les présentes CGS doivent être lues et acceptées par le Patient lors de la création de son Compte Patient.

3.2 INFORMATIONS DU COMPTE

Lors de la Création de son Compte, le Patient est invité à renseigner les informations suivantes : Nom, Prénom, Date de naissance, Adresse Email, Sexe, Numéro de Téléphone, Adresse postale, Type de Cancer, Couverture par l'assurance maladie (oui/non).

Il a ensuite la possibilité de créer sa Fiche Médicale Patient conformément à l'article 4.2 des présentes, en remplissant les formulaires en ligne.

Le Patient s'engage à mettre à jour les Données Patient qu'il a communiquées lors de sa première connexion avant tout partage de sa Fiche Médicale Patient avec son Médecin Référent, si besoin.

Dans l'hypothèse où le Patient fournirait des informations fausses, inexactes, obsolètes, incomplètes ou de nature à induire en erreur, KLINEO pourra suspendre l'accès au Compte Patient et lui refuser l'accès, de façon temporaire ou définitive, à tout ou partie des Services.

Pour en savoir plus sur le traitement par KLINEO de ses Données Personnelles et de ses Données de Santé, le Patient est invité à consulter la Politique de confidentialité disponible [ici](#) et à tout moment en pied de page de la Plateforme.

3.3. SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES D'ACCÈS AUX SERVICES

Le Compte du Patient est accessible via des identifiants qu'il choisit, répondant aux normes de sécurité fixées par KLINEO et couplé à un système de double authentification.. Le Patient s'oblige à les conserver secrets et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit.

Le Patient est seul responsable de l'utilisation qui est faite de ses Identifiants. Tout accès, utilisation des Services et transmission de Données Patients effectués à partir du Compte Patient sera considéré comme ayant été effectué par le Patient. A cet égard, le Patient est invité à se déconnecter effectivement des Services après chaque session.

Toute perte ou détournement des identifiants d'un Patient et leurs conséquences relèvent de sa seule responsabilité.

En cas de perte ou de détournement, le Patient est tenu d'en informer KLINEO sans délai à l'adresse email support@klineo.fr, afin que KLINEO puisse procéder à la réinitialisation du Compte Patient et/ou le suspendre.

4. SERVICES LIES AU COMPTE PATIENT

Grâce à son Compte, le Patient peut :

- renseigner son Médecin Référent, si celui-ci a un Compte Médecin sur KLINEO (v. [article 4.1](#))
- compléter sa Fiche Médicale Patient et l'adresser à son Médecin Référent (v. [article 4.2](#))

- indiquer un ou plusieurs essai(s) clinique(s) à son Médecin Référent, afin que celui-ci détermine s'il le ou les juge pertinent pour le Patient. (v. [article 4.3](#)).

4.1 RENSEIGNEMENT DU MEDECIN REFERENT

Sur son compte à tout moment ou lorsqu'il souhaite indiquer un essai à son Médecin Référent, le Patient est invité à renseigner le nom de son Médecin Référent ainsi que le nom du centre médical où il est suivi.

Si celui-ci n'a pas de Compte Médecin, le Patient est invité à lui adresser un email d'invitation à rejoindre la Plateforme KLINEO.

Le Patient est informé que le renseignement de son Médecin Référent sur KLINEO permet à ce dernier d'accéder, modifier, compléter ou supprimer toute information ou document contenu dans sa Fiche Médicale Patient.

Il lui permet également de partager sa Fiche Médicale Patient à un ou plusieurs Médecin(s) Investigateur(s) de son choix.

Le renseignement par le Patient de son Médecin Référent se fait sous la seule responsabilité du Patient.

Le Patient peut supprimer ou modifier son Médecin Référent sur son compte à tout moment.

Cette modification entraîne automatiquement la suppression du droit d'accès, de modification et de partage de sa Fiche Médicale Patient qui avait été consenti à son Médecin Référent précédent, à l'exception des demandes ayant déjà été effectuées auprès d'un ou plusieurs Médecin(s) Investigateur(s).

Seul le Médecin Référent peut communiquer avec un Médecin Investigateur et lui transmettre la Fiche Médicale Patient.

Par conséquent, le Patient est informé que le défaut de renseignement d'un Médecin Référent l'empêchera de bénéficier de l'ensemble des Services de KLINEO.

4.2 CREATION DE LA FICHE MEDICALE PATIENT

Suite à la création de son Compte Patient, celui-ci est invité à compléter sa Fiche Médicale Patient, en y renseignant tout ou partie des informations suivantes : Type de cancer (organe touché, histologie, biomarqueur, comptes rendus médicaux, comptes rendus biologiques, compte rendu d'imagerie médicale), antécédents médicaux, état de forme (autonomie, ...).

Le Patient peut y annexer des documents, notamment comptes rendus médicaux, comptes rendus biologiques, compte rendu d'imagerie médicale.

En acceptant les présentes CGS et en complétant sa Fiche Médicale Patient sur la Plateforme KLINEO, le Patient donne son consentement à la collecte par KLINEO de ses Données de

Santé au sens de l'article 9.2.a du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) pour les finalités suivantes :

- création de son Compte Patient sur KLINEO,
- partage de ses Données Patient à son Médecin Référent et à un ou plusieurs Médecins(s) Investigateur(s),
- recherche d'un essai clinique susceptible de lui offrir une option thérapeutique.

La Fiche Médicale du Patient est accessible exclusivement :

- au Patient via son Compte Patient,
- à son Médecin Référent via son Compte Médecin Référent.
- aux éventuels Médecins Investigateurs auxquels le Médecin Référent la partagerait
- aux équipes médicale et technique de KLINEO afin d'assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des Services de KLINEO.

La Fiche Médicale Patient est modifiable exclusivement :

- par le Patient,
- par son Médecin Référent.

Le Patient a la possibilité d'ajouter, de consulter, de modifier ou encore de supprimer une information de sa Fiche Médicale Patient à tout moment.

Le Patient s'engage à tenir à jour sa Fiche Médicale Patient et le cas échéant, la mettre à jour avant tout partage avec son Médecin Référent afin d'assurer l'exactitude des informations y figurant.

En cas de modification et/ou de suppression d'une information ou d'un document par le Patient, l'information ou le document est automatiquement modifié ou supprimé de la Fiche Médicale Patient accessible au Médecin Référent.

De la même façon, en cas de modification ou suppression d'une information ou d'un document par le Médecin Référent, l'information ou le document est automatiquement modifié ou supprimé de la Fiche Médicale Patient accessible au Patient.

KLINEO n'est en aucun cas responsable du contenu, de l'exactitude, ni de la mise à jour des informations ou documents enregistrés ou partagés par le Patient sur son Compte Patient.

4.3. INDIQUER UN ESSAI CLINIQUE A SON MEDECIN REFERENT

Le Patient dispose de la faculté de rechercher et partager un essai clinique à son Médecin Référent.

Pour ce faire, le Patient peut recourir à un bouton de partage avec son médecin.

Le Médecin Référent reste seul juge :

- de la pertinence de l'essai clinique identifié au regard du besoin thérapeutique de son Patient ;
- de l'opportunité d'adresser la Fiche Médicale Patient à un ou plusieurs Médecin(s) Investigateur(s) en charge de l'essai clinique, compte tenu du profil du Patient.

5. MODIFICATION DE LA PLATEFORME, DES SERVICES ou des CGS

KLINEO peut modifier tout ou partie de la Plateforme, des Services et des CGS à tout moment.

En cas de modification significative apportée à la Plateforme, aux Services ou aux CGS, KLINEO en informera le Patient par notification email et moyennant un préavis raisonnable, d'une durée minimum de 15 (quinze) jours.

Un délai de préavis plus court ou une absence de préavis pourra néanmoins s'appliquer dans l'hypothèse où la modification des Services s'impose en raison d'une évolution des obligations légales et réglementaires mises à la charge de KLINEO ou que de telles modifications sont imposées par la nécessité de faire face à un danger imprévu et imminent afin de protéger les Patients, KLINEO ou des tiers.

Les Patients ont la possibilité de résilier leur Contrat dans les conditions de l'article 12.

A défaut de résiliation du Contrat dans le délai de préavis, les modifications de la Plateforme et/ou des Services et/ou des CGS sont considérées comme acceptées par les Patients.

Les modifications prennent effet à l'issue du délai de préavis indiqué.

6. DUREE DES SERVICES

La création d'un Compte Patient sur KLINEO lui permet d'accéder aux Services :

- jusqu'à résiliation du Contrat par KLINEO ou par le Patient dans les conditions de l'article 12.1 ou 12.2. ;
- ou, à défaut, jusqu'à l'expiration d'un délai de cinq (5) ans à compter de la dernière activité sur le Compte Patient conformément à l'article 12.3. Cette mesure a vocation à protéger les Données Patients conformément notamment à la réglementation sur la protection des données et à la Politique de Confidentialité KLINEO accessible [ici](#).

7. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DE KLINEO

KLINEO fait ses meilleurs efforts, conformément à l'état de l'art, pour assurer la bonne marche et le maintien de la continuité et de la qualité des Services.

Le Patient reconnaît que la Plateforme KLINEO a vocation à répondre aux besoins du plus grand nombre et non pas à s'adapter à une exigence particulière de sa part.

Le Patient reconnaît que KLINEO ne peut être tenue responsable d'une interruption de Services ne relevant pas de son contrôle et, en particulier, que la fourniture des Services dépend de la fiabilité, de la disponibilité et de la continuité de connexions de parties tierces (exploitants du réseau des télécommunications, Internet, etc.). KLINEO pourra être amenée à suspendre les Services à des fins de maintenance et/ou en cas d'impératif technique. Elle s'efforcera d'en informer au préalable les utilisateurs et de planifier ces opérations de maintenance en dehors des heures ouvrées.

Il est entendu entre les Parties que KLINEO ne saurait pas davantage être tenue responsable d'éventuels dommages indirects subis par le Patient à l'occasion de l'utilisation des Services.

KLINEO décline toute responsabilité en cas de litige, quelle qu'en soit la cause, entre un Patient et un Médecin Référent, Médecin Investigateur ou tiers partenaire, non imputable à KLINEO.

Le Patient reconnaît que le rôle de KLINEO se limite à celui d'un simple intermédiaire et prestataire technique.

KLINEO n'est en aucun cas responsable du contenu, de l'exactitude, ni de la mise à jour des informations ou documents enregistrés ou partagés par le Patient sur son Compte Patient.

KLINEO ne délivre aucune consultation médicale sur les essais cliniques, lesquels sont référencés selon les critères définis par les promoteurs et que ces derniers ont souhaité communiquer à KLINEO.

La décision d'adresser la Fiche Médicale Patient à un ou plusieurs Médecin(s) Investigateur(s) est prise exclusivement par le Médecin Référent, sous sa seule responsabilité. De même, le suivi des Fiches Médicales Patients en attente est sous la responsabilité exclusive du Médecin Référent.

La consultation relative à l'inclusion, au périmètre, risques et conséquences d'un essai clinique est effectuée par les Médecins Investigateurs en dehors de la Plateforme KLINEO et sous leur seule responsabilité, conformément à la réglementation applicable. Le Patient est toujours libre d'accepter ou de refuser de participer à un essai clinique qui pourrait lui être proposé.

Par conséquent, KLINEO ne peut en aucun cas être tenue responsable (i) du contenu d'une information ou document enregistré sur KLINEO par le Patient ou un Médecin, (ii) de l'inclusion ou non-inclusion d'un Patient dans un essai clinique, (iii) des effets et conséquences de la participation à un essai clinique pour le Patient.

8. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DU PATIENT

Le Patient s'engage à :

- respecter les termes des présentes CGS ;
- communiquer à KLINEO toutes les informations nécessaires à la fourniture des Services, notamment en vérifiant l'exhaustivité et la mise à jour de sa Fiche Médicale Patient. **Le Patient est seul responsable des conséquences liées à un défaut ou un retard d'actualisation de ses Données Patient.**

- vérifier qu'il dispose des équipements nécessaires à l'utilisation des Services, notamment les équipements techniques et un réseau d'accès à Internet ;
- se prémunir contre les risques de perte et/ou de piratage de données, fichiers et programmes en utilisant notamment des logiciels antivirus régulièrement mis à jour ;
- sécuriser ses modes d'accès aux Services afin d'empêcher une utilisation non autorisée des Services ;
- utiliser les Services dans le respect des lois et règlements applicable aux CGS ;
- ne pas utiliser les Services d'une façon qui serait susceptible de nuire à la réputation de KLINEO et/ou des Médecins ;
- n'utiliser la Plateforme et les Services qu'à des fins privées et non lucratives ;
- indemniser KLINEO de tous les frais (y compris les honoraires, frais et dépens de justice) et dommages et intérêts liés aux réclamations et actions en justice se rapportant à la violation par lui de l'une quelconque des dispositions des CGS.

9. COMMUNICATION SUR LES SERVICES ET ACTUALITES DE KLINEO

En créant son Compte Patient et en y renseignant son email, le Patient autorise KLINEO à lui envoyer :

- des messages internes à la Plateforme,
- des emails,

relatifs aux services et actualités de KLINEO et notamment les nouveaux essais cliniques susceptibles de l'intéresser.

Le Patient peut s'opposer à l'envoi de messages internes et/ou d'emails à tout moment dans son Compte Patient.

10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les Services de KLINEO et tous les éléments qui les composent sont, sauf mentions particulières, la propriété exclusive de KLINEO.

KLINEO concède uniquement au Patient, pour la durée du Contrat, un droit d'utilisation personnel, non exclusif, non cessible et non transférable de la Plateforme KLINEO.

KLINEO se réserve tous les droits y compris le droit de correction ou modification sur tout Service. Le présent Contrat ne confère au Patient aucun droit de propriété relatif à la Plateforme, ni aux Services, à leur technologie ou aux droits de propriété intellectuelle détenus par KLINEO ou par un tiers.

Il est interdit au Patient de porter atteinte de quelque manière que ce soit à la Plateforme KLINEO ou aux Services et notamment d'utiliser les Services de manière non-conforme à leur destination et aux conditions fixées par les CGS. En conséquence, le Patient :

- s'interdit de tenter d'accéder ou de copier les codes sources de la Plateforme KLINEO ;
- s'interdit de créer un produit ou service concurrent et/ou de copier, reproduire toutes fonctionnalités, fonctions ou tous attributs graphiques de la Plateforme KLINEO ou des Services.
- s'engage à ne pas distribuer les Services ou les mettre à la disposition de tiers.
- s'engage à ne pas altérer ou perturber l'intégrité ou l'exécution des Services ou des données qui y sont contenues.
- s'engage à ne pas tenter d'obtenir un accès non autorisé aux Services ou aux systèmes ou réseaux qui leur sont associés.

Le Patient assume l'entière responsabilité de la nature, du contenu, de l'exactitude, de l'intégrité et de la légalité des Données Patient transmises par ses soins à KLINEO dans le cadre des Services, ainsi que de l'exploitation qui en découle.

Le Patient reconnaît que toute violation du présent article est susceptible d'être civilement et/ou pénalement sanctionnable conformément à la législation et aux présentes CGS.

11. SUSPENSION DU COMPTE PATIENT

En cas de non-respect par le Patient des stipulations du Contrat, de la loi et/ou des règlements en vigueur ou de comportement du Patient susceptible de porter préjudice à KLINEO, à un Médecin ou à un tiers, KLINEO pourra mettre en demeure le Patient de remédier au(x) manquement(s) dans un délai de sept (7) jours suivant la date de notification.

Faute pour le Patient de se conformer à ses obligations dans ce délai, KLINEO pourra également procéder à la suspension de plein droit ou à la limitation d'accès du Patient à tout ou partie des Services.

En cas d'inexécution ou violation particulièrement grave, KLINEO se réserve également le droit de suspendre ou limiter l'accès du Patient à tout ou partie des Services **sans préavis**.

Sauf s'ils résultent d'une faute de sa part, KLINEO ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dommages résultant de la suspension des Services.

12. RÉSILIATION DU CONTRAT

12.1 RESILIATION PAR LE PATIENT

Le Patient peut à tout moment résilier son Contrat en demandant la suppression de son Compte Patient à support@klineo.fr ou via son Compte Patient.

La demande de résiliation sera effective dans un délai maximal d'un (1) mois à compter de sa réception.

12.2 RESILIATION PAR KLINEO

KLINEO peut à tout moment résilier tout ou partie des Services proposés, sans avoir à justifier sa décision et sans indemnité.

Dans ce cadre, le Patient est informé que KLINEO doit respecter un préavis de quinze (15) jours.

12.3 RESILIATION AUTOMATIQUE EN CAS D'INACTIVITE

En cas d'inactivité du Compte Patient pendant un délai de 5 (cinq) ans et après une notification de résiliation par email demeurée sans réponse, le Contrat du Patient sera automatiquement résilié par KLINEO.

Cette mesure a vocation à protéger les Données Patients conformément notamment à la réglementation sur la protection des données et à la Politique de Confidentialité KLINEO accessible [ici](#).

12.4 CONSEQUENCES DE LA RESILIATION

Toute résiliation du Contrat entraîne, dans un délai maximal d'un (1) mois à compter de la prise d'effet de la résiliation:

- la fin du droit d'accès aux Services par le Patient ;
- la suppression du Compte Patient et de la Fiche Médicale Patient ;
- la suppression, l'archivage ou l'anonymisation des Données Patient conformément à la Politique de confidentialité.

Conformément à son droit de portabilité des Données à caractère personnel, le Patient qui en fait la demande écrite, pourra récupérer ses Données Patient en format CSV ou Excel ou pdf avant la suppression du Compte Patient.

13. DROIT DE RETRACTATION

Outre son droit de résilier à tout moment le Contrat conformément à l'article 12.1, le Patient dispose également, en application des dispositions des articles L.121-18 et suivants du Code de la consommation, de 14 jours à compter de la signature des présentes CGS pour notifier à

KLINEO, par lettre recommandée avec accusé de réception, sa décision de rétractation, conformément au modèle ci-dessous :

NOM DU PATIENT

ADRESSE PERSONNELLE

KLINEO

6, rue des Bateliers, 92110 CLICHY

Date

"Je soussigné (*Nom du Patient*) notifie à KLINEO par la présente l'exercice de mon droit de rétractation concernant ma souscription aux services KLINEO du (*date de la création du Compte Patient*)"

Fait à (VILLE), le (DATE)

Signature

La demande entraînera :

- la fin du droit d'accès aux Services par le Patient ;
- la suppression du Compte Patient et de la Fiche Médicale Patient ;
- la suppression, l'archivage ou l'anonymisation des Données Patient conformément à la Politique de confidentialité.

14. NOTIFICATIONS

Sauf dispositions contraires, les Notifications effectuées en vertu des CGS le seront effectuées soit par email, soit par tout moyen permettant d'en accuser réception.

Pour l'exécution des présentes CGS, le Patient reconnaît que les coordonnées postales et email renseignées dans son Compte Patient servent de référence à l'envoi de toute notification en application des présentes.

KLINEO fait éléction de domicile et peut être destinataire des notifications aux adresses suivantes :

- Par courrier postal : 6, rue des Bateliers, 92110 CLICHY.
- Par email : info@klineo.fr

15. DONNES PERSONNELLES

La politique de protection des Données à caractère personnel disponible sur [KLINEO.fr](https://www.klineo.fr) décrit les rôles et les obligations respectifs du Patient et de KLINEO concernant le traitement des Données à caractère personnel dans le cadre de l'exécution des Services.

En acceptant les présentes CGS, le Patient et KLINEO s'engagent à respecter les termes et conditions de cette politique de protection des données à caractère personnel.

16. PREUVE ET CONVENTION DE PREUVE

L'acceptation en ligne des CGS par voie électronique a, entre les Parties, la même valeur probante que l'accord sur support papier.

17. DISPOSITIONS DIVERSES

17.1 - Si une ou plusieurs dispositions des CGS étaient tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi ou d'un règlement, ou encore à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres dispositions garderont toute leur force et leur portée.

17.2 - Renonciation : le fait, pour l'une ou l'autre des Parties, de ne pas se prévaloir d'une ou plusieurs stipulations du Contrat ne pourra en aucun cas impliquer la renonciation par cette Partie à s'en prévaloir ultérieurement.

18. LOI APPLICABLE – LITIGES

Le Contrat est régi et interprété selon les lois et règlements français.

En cas de litige lié à la formation, la validité, l'exécution ou l'interprétation du Contrat, KLINEO et le Patient s'efforceront de trouver un accord amiable dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification par l'une d'elle de la nécessité d'un accord amiable, par lettre recommandée avec avis de réception.

Sauf pour préserver leur droit d'action ou pour éviter un dommage imminent, aucune action judiciaire ne saurait être recevable avant que la présente procédure de règlement amiable des litiges n'ait été intégralement respectée.

A défaut d'accord amiable, les difficultés relatives à la validité, l'application ou à l'interprétation du Contrat seront soumises, à la juridiction des Tribunaux compétents conformément au droit français.

19. MEDIATION DE LA CONSOMMATION

Conformément aux dispositions des articles L.611-1, L.612-1 et R.612-1 et suivants du Code de la Consommation concernant le règlement amiable des litiges, le Patient peut, après avoir adressé une réclamation écrite à KLINEO et s'il n'a pas obtenu satisfaction ou de réponse dans un délai de 2 mois, soumettre gratuitement sa réclamation au médiateur de la consommation.

Le médiateur doit être saisi dans le délai maximal d'un an à compter de la réclamation initiale.

Klineo a désigné, par adhésion enregistrée sous le numéro 50608/VM/2301, la **SAS Médiation Solution** comme entité de médiation de la consommation.

Pour saisir le médiateur, le consommateur doit formuler sa demande :

- Soit par écrit à :
Sas Médiation Solution
222 chemin de la bergerie
01800 Saint Jean de Niois
Tel. 04 82 53 93 06
- Soit par mail à : contact@sasmediationsolution-conso.fr
- Soit en remplissant le formulaire en ligne intitulé « Saisir le médiateur » sur le site <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>

Quel que soit le moyen de saisine utilisé, la demande doit impérativement contenir :

- Les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques du demandeur,
- Le nom et l'adresse et le numéro d'enregistrement chez Sas Médiation Solution, du professionnel concerné,
- Un exposé succinct des faits. Le consommateur précisera au médiateur ce qu'il attend de cette médiation et pourquoi,
- Copie de la réclamation préalable,

Tous documents permettant l'instruction de la demande